



## PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 12 février 2026  
(26)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable David M. Arnot (*président*).

*Membres du comité présents* : Les honorables sénateurs Arnot, Batters, Clement, Cuzner, Dalphond, Dean, Miville-Dechêne, Moncion, Oudar, Pate, Prosper, Simons et Tannas (13).

*Autres sénateurs présents* : L'honorable sénatrice Dasko (1).

*Participent à la réunion* : Michaela Keenan-Pelletier et Dana Phillips, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 5 février 2026, le comité poursuit son examen de la teneur de la partie 4 du projet de loi C-4, Loi concernant certaines mesures d'abordabilité pour les Canadiens et une autre mesure.

### TÉMOINS :

#### *Élections Canada :*

Stéphane Perrault, directeur général des élections;

Josée Villeneuve, sous-directrice générale des élections, Affaires réglementaires.

#### *Bureau du commissaire aux élections fédérales :*

Caroline Simard, commissaire aux élections fédérales;

Michael Bisson, sous commissaire, Opérations.

#### *Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :*

Philippe Dufresne, commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

*Office of the Information and Privacy Commissioner for British Columbia :*

Michael Harvey, commissaire (*par vidéoconférence*).

Stéphane Perrault et Caroline Simard font chacun une déclaration puis, avec Josée Villeneuve et Michael Bisson, répondent aux questions.

À 17 h 15, la séance est suspendue.

À 17 h 20, la séance reprend.

Philippe Dufresne et Michael Harvey font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 18 h 10, la séance est suspendue.

À 18 h 25, la séance reprend.

Le comité étudie un projet de rapport.

À 18 h 37, la séance est suspendue.

À 18 h 38, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que chaque membre du comité soit autorisé à être accompagné d'un membre de son personnel aux réunions à huis clos, à moins que le Sous-comité du programme et de la procédure en décide autrement.

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio et/ou la transcription de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos; qu'une copie soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les membres du comité et leur personnel qui sont présents; que l'enregistrement audio et/ou la transcription soient détruits par le greffier du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 18 h 57, la séance est suspendue.

À 18 h 58, le comité reprend ses travaux en séance publique.

Le comité étudie un projet de rapport.

L'honorable sénateur Arnot propose que le rapport inclus une proposition que la partie 4 soit retirée du projet de loi C-4.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Arnot, Clement, Miville-Dechêne, Moncion, Pate, Prosper, Simons — [7]

CONTRE

Les honorables sénateurs

Batters, Cuzner, Tannas — [3]

ABSTENTIONS

Aucune

À 19 h 13, l'honorable sénateur Dalphond remplace l'honorable sénatrice Oudar à titre de membre du comité.

L'honorable sénatrice Moncion propose que le rapport inclus une proposition que la partie 4 soit retranché du projet de loi C-4.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Arnot, Clement, Miville-Dechêne, Moncion, Pate, Prosper, Simons — [7]

CONTRE

Les honorables sénateurs

Batters, Cuzner — [2]

ABSTENTIONS

Les honorables sénateurs

Dalphond, Tannas — [2]

L'honorable sénateur Tannas propose que le rapport inclus une proposition d'une disposition de caducité de deux ans pour la partie 4 du projet de loi C-4.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Arnot, Clement, Dalphond, Miville-Dechêne, Moncion, Pate, Prosper, Tannas — [8]

CONTRE

Les honorables sénateurs

Batters, Cuzner — [2]

ABSTENTIONS

Les honorables sénateurs

Simons — [1]

Il est convenu que le projet de rapport, tel que modifié, soit adopté dans les deux langues officielles et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport, en tenant compte des discussions d'aujourd'hui, et en y apportant tout changement jugé nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire ou de la traduction.

Il est convenu que le président soit autorisé à déposer le rapport auprès de la greffière du Sénat dans les deux langues officielles.

À 20 h 5, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Vincent Labrosse